

tions ne provoqueront pas une relance économique immédiate et je pense que le ministre a laissé entendre qu'il faudra trois ou quatre ans avant que leurs répercussions se fassent sentir.

Je suis convaincu qu'il faut prendre des mesures positives pour accentuer le rôle des firmes canadiennes qui exportent une forte proportion de leur production. Que faisons-nous actuellement? Nombre de nos entreprises sont en concurrence avec des firmes multinationales qui opèrent à l'échelle internationale. Elles éprouvent de graves difficultés à les concurrencer à cause de nos politiques fiscales. La Versatile Manufacturing Company, comme bien d'autres, est forcée de quitter le pays par les politiques fiscales du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province où elle est située. Son président m'a déclaré que cette entreprise était imposée à 54 p. 100, alors que Massey-Ferguson, qui opère à l'échelle internationale, n'était imposée qu'à 31.6 p. 100 depuis trois ans. John Deere, qui opère à l'échelle mondiale a versé 10 p. 100 d'impôts réels. Le président de Versatile m'a déclaré que s'il faisait l'objet d'un traitement fiscal aussi juste et équitable que ses concurrents internationaux, il pourrait non seulement fournir davantage d'emplois à des Canadiens, mais aussi réduire considérablement le prix de ses machines agricoles. Il m'a cité un chiffre de 10 p. 100. Selon ses calculs, il paie \$900 d'impôt de plus sur le plus gros tracteur construit par son entreprise que Massey-Ferguson sur son tracteur le plus puissant. Le prix de vente au détail de ce tracteur est d'environ \$26,000.

Nous en sommes au point où cette entreprise est dans l'obligation de se transférer aux États-Unis pour y établir une filiale. Une fois qu'elle y sera installée, on peut s'attendre à ce qu'elle s'y développe au détriment des industries canadiennes; en outre, cette entreprise ne pourra fournir au Canada de possibilités d'emplois. Lorsque le ministère de l'Expansion économique régionale désire verser des subventions aux termes de la loi sur les subventions, il devrait songer aux sociétés canadiennes plutôt qu'aux sociétés multinationales et internationales.

• (1510)

Je crois aussi que des mesures concrètes devraient être prises pour encourager la nouvelle industrie, notamment dans les régions où pour des raisons d'ordre économique, une diversification plus étendue s'impose. Je veux parler plus particulièrement de la situation dans l'Ouest du Canada. Les dispositions que renferme le budget à l'égard de la dépréciation accélérée et la diminution des impôts des sociétés ne suffiront peut-être pas à stimuler l'essor de nouvelles industries dans l'Ouest. Je pense notamment ici à la transformation des produits agricoles. Une certaine expansion s'est produite dans ce domaine dans l'Ouest du Canada, mais on éprouve encore de grandes difficultés à obtenir des capitaux spéculatifs suffisants pour lancer de nouvelles entreprises. La Banque d'expansion industrielle n'a pas toujours adopté une attitude favorable envers les petites entreprises à leurs débuts et nombre d'entre elles ont été paralysées à cause du manque de capitaux spéculatifs.

Je citerais la ville de Smokey Lake, dans ma circonscription, où on a construit une usine de granulation de la luzerne grâce, principalement, à la collaboration des habitants. Ce produit est très demandé et, en fait, est actuelle-

ment importé au Canada. Il est apparu que les institutions bancaires, y compris la Banque d'expansion industrielle, n'étaient pas disposées à fournir les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet. Finalement, les directeurs de l'entreprise s'adressèrent à la First National Bank of Oregon, qui accepta en principe une demande de financement, mais en imposant certaines conditions. La société, à cause du délai occasionné, s'est trouvée dans une situation qui l'empêche d'obtenir une subvention aux termes de la loi sur les subventions régionales. Cependant, grâce à la ténacité et à la conviction des administrateurs et actionnaires, l'usine est aujourd'hui en exploitation, mais seulement au prix d'une foule de difficultés, d'ennuis et de frais très élevés. J'estime que ce sont des usines de ce genre qui nécessitent plus de considération de la part du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, j'estime, pour ma part, qu'une réduction dans ce domaine, surtout pour les revenus moyens, aurait été souhaitable. Non seulement en ce qu'elle stimulerait notre expansion économique mais également au point de vue de la justice. N'oublions pas que le gouvernement encaisse constamment des recettes de plus en plus élevées grâce à l'augmentation du coût de la vie. Je crois qu'il y aurait lieu de rattacher les taux d'imposition du revenu des particuliers à une formule fondée sur l'indice du coût de la vie. Cette solution a des précédents et je veux parler de la mesure relative aux pensions et allocations des personnes âgées et des anciens combattants. J'ai approuvé ces mesures et la façon dont le Parlement les a reçues indique avec quelle rapidité la Chambre peut adopter un projet de loi valable. Si le gouvernement nous avait présenté davantage de mesures de ce genre, il n'aurait rencontré que de très faibles difficultés dans l'exécution de son programme législatif.

Passons maintenant à l'agriculture. Le budget est décevant à maints égards, mais surtout pour le secteur agricole. A mon avis, l'agriculteur ne pourra y trouver beaucoup de motifs de réjouissance. Lorsque l'industrie, le secteur manufacturier en particulier, subit un recul, on vient presque immédiatement à sa rescousse. Mais ceux qui comptent sur l'exportation de denrées agricoles doivent tolérer des subventions à des produits étrangers et une concurrence déloyale depuis nombre d'années sans qu'on leur vienne en aide. La situation a empiré au lieu de s'améliorer et pourtant, le gouvernement hésite toujours à aider ce secteur. Je songe en particulier au ministre qui a parlé avec enthousiasme de l'augmentation du revenu net dans le domaine de l'agriculture depuis un an. Il l'a établie à 25 p. 100. Des éclaircissements s'imposent ici, étant donné qu'il ne devrait pas être question du revenu net, mais bien du revenu net réalisé. Voilà qui représente un nombre de dollars dans le porte-monnaie de l'agriculteur. Ce chiffre est alors de l'ordre de 10.8 p. 100. Je le dis en guise d'éclaircissement.

Je voudrais ensuite verser au compte rendu quelques chiffres dont on a fait part au comité de l'agriculture. Comme l'a dit le sous-ministre, M. Williams, le revenu net pour 1966 s'établissait à 1,549 millions de dollars. En 1970, ce chiffre a été de 927 millions. Le revenu agricole net a donc diminué, durant cette période, de 40 p. 100. Nous parlons donc d'une augmentation de 10 p. 100 du dernier chiffre qui est bien loin de celui de 1966.